

Morges, bâtiment administratif, ancienne Grenette et Casino

A propos du projet de restauration élaboré par le bureau d'architecture Jean-Baptiste Ferrari, Lausanne

Paul Bissegger, historien de l'architecture

7 août 2011

Il faut rappeler que l'ancienne Grenette et Casino de Morges a été construite entre 1822-1827 selon les plans d'Henri Perregaux, remarquable architecte dont la ville compte plusieurs autres réalisations. Le rez-de-chaussée, grand espace délimité par des arcades à l'origine entièrement ouvertes, a servi de marché au blé et de marché couvert jusqu'en 1897. Le bel étage, initialement loué à l'administration privée du « Casino » (salle de spectacle et de conférences) a été transformé en 1837 pour loger le tribunal de district, tandis que le second était occupé par la Bibliothèque publique. Par la suite, le bâtiment a logé la poste au rez-de-chaussée, puis l'ensemble de l'édifice a été progressivement repris pour abriter les services administratifs communaux. Par conséquent, l'immeuble a fait l'objet de modernisations successives qui en ont modifié certaines dispositions internes et qui l'ont privé de ses décors d'origine. En 1983, on voulait même démolir son escalier monumental !

Extérieur

Ce bâtiment occupe une position très importante. Situé sur la place du Marché et au voisinage immédiat de l'ancien hôtel de ville, il frappe par sa sobriété classique. Conformément à l'ancienne règle de l'«architecture parlante», il affiche sa fonction d'édifice public par les éléments suivants :

- monumentalité générale de la composition, avec une hauteur d'étages hors d'échelle avec celle des maisons bourgeoises voisines ;
- rez-de-chaussée en bel appareil de molasse, ajouré d'une succession d'arcades en plein cintre joliment moulurées ;
- aux niveaux supérieurs, chaînes d'angle soignées, en harpe (sans doute initialement à refends), qui contribuent à donner au bâtiment une prestance de bâtiment officiel ;
- hiérarchisation des ouvertures des deux niveaux supérieurs. Les fenêtres sont très imposantes au bel étage, avec leurs dimensions exceptionnelles pour l'époque, leur tablette pourvue d'un balconnet et leur encadrement délicatement mouluré, sommé d'une corniche. Dès l'origine, ces baies étaient pourvues de contrevents pour tenir compte des conditions climatiques régionales. Ces éléments de protection ont été malencontreusement supprimés en 1983 afin d'imiter la « grande architecture » classique française. Mais ici, cette altération confère au bâtiment une sécheresse qui ne correspond pas à son esprit d'origine. La remise en place des contrevents est donc souhaitable.

Intérieur

Bien que l'intervention projetée soit assez importante, le projet Ferrari accorde à l'édifice les égards qu'il mérite. Il lui insuffle une vitalité nouvelle et le remet en valeur. Du point de vue de l'historien, les qualités principales du projet se résument aux points suivants :

- Restitution du grand volume du marché couvert par la suppression de l'entresol qui est venu tardivement l'obstruer. Ce dégagement permet de rétablir un vaste forum public dans l'esprit des dispositions d'origine, tout en conservant un confort contemporain grâce à la fermeture des arcades au moyen de verrières.
- Conservation des structures historiques avec maintien de l'escalier monumental en grès coquillier. Cet ouvrage, dit « suspendu », représente une prouesse technique pour l'époque : ses marches ne sont en effet pas soutenues du côté de l'imposant vide central.
- Solution élégante au problème de la jonction entre l'ancien hôtel de ville et la Grenette Casino, dont les niveaux ne correspondent pas et qui jusqu'à présent n'étaient accessibles qu'en franchissant quelques marches d'escalier. Un ascenseur vitré doit permettre de supprimer ces barrières architecturales.
- Enfin le projet prévoit le décroisement des combles avec dégagement partiel de la charpente. L'objectif est une utilisation optimale du volume disponible (pour compenser la perte de l'entresol, sacrifié à la restauration du marché couvert). Cette mise en valeur de la toiture nécessite l'établissement de vélux et d'une grande verrière zénithale. En raison de la relative hauteur du bâtiment et du peu de recul, on ne verra cependant guère ces interventions modernes depuis la rue. En outre, les verrières zénithales sont couramment mises en œuvre au XIX^e siècle pour l'éclairage des cours intérieures et cages d'escaliers. On en trouve divers exemples à Morges. Nous ne voyons donc pas d'inconvénient à cet aménagement, qui permet une utilisation rationnelle des combles.

En résumé, ce projet de restauration paraît élaboré avec intelligence et sensibilité. Tout en s'inscrivant dans une démarche contemporaine, il accorde à la situation exceptionnelle du bâtiment, à son histoire et à ses fonctions d'origine particulières, à structure historique, enfin, toute l'attention et les égards qu'ils méritent.

Echandens, 7 août 2011,

Paul Bissegger